



Communiqué de Presse

Pour diffusion immédiate (English to follow)

Campbell's Bay, le 13 juillet 2020 — Le port du masque sera obligatoire dans les lieux publics fermés partout au Québec à partir du 18 juillet 2020

Aujourd'hui, le gouvernement provincial a annoncé que le port d'un masque ou d'un couvre-visage sera obligatoire dans tous les espaces publics fermés à partir du 18 juillet 2020. Cette décision exclut les personnes dont les conditions médicales existantes les empêchent de porter un masque.

À partir de samedi, les personnes qui voudront se rendre dans un lieu public fermé – une boutique, une épicerie, un centre commercial, un centre sportif, par exemple – devront porter un masque, sous peine de se voir refuser l'accès.

Les enfants de moins de 12 ans ne seront pas tenus de porter un masque. Toutefois, le gouvernement du Québec recommande fortement que les enfants portent également un masque dans les lieux publics, dans la mesure du possible.

« J'appuie fortement le décret donné aujourd'hui par notre premier ministre François Legault, et je sais que nous pourrons ainsi prévenir la deuxième vague du virus. J'encourage tout le monde dans le Pontiac à porter un masque, nous devons continuer à protéger notre région et notre population vulnérables. » - Jane Toller, préfète de la MRC de Pontiac.

Pour l'instant, les citoyens qui ne porteront pas de masque dans les espaces publics intérieurs ne seront pas sanctionnés; ce sont les propriétaires des lieux qui le seront et qui auront la responsabilité de faire appliquer cette réglementation. Les propriétaires d'entreprises bénéficieront d'une période d'ajustement de deux semaines jusqu'au 1er août, au terme de laquelle le gouvernement se réserve le droit d'imposer des amendes.

Colleen Jones
Conseillère Stratégique en Communication
c.jones@mrcpontiac.qc.ca
819-648-5689 ext. 127
cell: 819-650-2445



Press Release

For immediate release

Campbell's Bay, July 13, 2020 — Wearing a mask will be mandatory in enclosed public spaces throughout Quebec as of July 18, 2020

Earlier today, the provincial government announced that masks or face coverings will be mandatory in all enclosed public spaces as of July 18th, 2020. This ruling excludes individuals with existing medical conditions that prevent them from wearing a mask.

As of Saturday, people who wish to visit an enclosed public place - a shop, a grocery store, a shopping mall, a sports centre, for example - will have to wear a mask, otherwise they can be denied access.

Children under the age of 12 will not be required to wear masks. However, the Québec government strongly recommends that children also wear masks in public places, whenever possible.

"I strongly support the decree given today by our Premier François Legault, and know that in this way we can prevent the second wave of the virus. I encourage everyone in the Pontiac to wear a mask, we must continue to protect our vulnerable region and population." – Jane Toller, Warden of the MRC Pontiac.

At this time, citizens who do not comply will not be punished or fined. The owners of the premises are responsible for enforcing these regulations and are subject to fines for non-compliance. Business owners will have a two-week adjustment period until August 1, at the end of which the government reserves the right to impose fines where necessary.

Colleen Jones
Conseillère Stratégique en Communication
c.jones@mrcpontiac.qc.ca
819-648-5689 ext. 127
cell: 819-650-2445